Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062322-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 21 h 31.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Marie LATTANZIO Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Christine JAN (procuration à Bruno MERRIEN)	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)		Corinne MARTIN (procuration à Mona CASELLINO) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	
Nombre de conseillers présents			**33**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

CONVENTIONS DE SERVITUDE DE PASSAGE : CANALISATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, D'EAU POTABLE ET D'OUVRAGES TECHNIQUES

Dans le cadre de ses compétences en eau potable et en assainissement collectif depuis le 1er janvier 2018 ainsi qu'en eau pluviale au sein des zones d'activités, la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) souhaite régulariser le passage de certaines canalisations et d'ouvrages techniques d'utilité publique installés au fil des années sur le domaine privé.

Dans ce sens, après accord préalable des propriétaires, la CCPF a entrepris l'élaboration d'actes administratifs pour régulariser la servitude de passage.
Les actes à ce jour à régulariser concernent les parcelles suivantes :

- parcelle C n° 1332 – Route du Château d'eau sur la commune de Saint-Evarzec appartenant à Madame et Monsieur GUEGEN,
- parcelle A n° 536 – 1 route de Kerangaro sur la commune de Clohars-Fouesnant appartenant à Monsieur RAVALEC,
- parcelle AB n° 192 – Chemin de Lesquidic Izella sur la commune de PLEUVEN appartenant à Madame LE ROY.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062322-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

➔ d'établir la convention de servitude de tréfonds régularisant le passage des canalisations d'eaux usées, d'eau potable et des ouvrages techniques liés sur la parcelle privée au service de l'intérêt général ;

➔ d'autoriser le Vice-Président (dans l'ordre de leur nomination) à signer cet acte administratif avec le propriétaire ;

➔ de transmettre la convention dûment signée par toutes les parties au service de la publicité foncière pour enregistrement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF
Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kernorgu CS 31046 - 29170 FOUESNANT